



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 MAI 2022 à 18h30

L'an deux mil vingt deux, le lundi vingt-trois mai à dix-huit-heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien VOLTOLINI, Maire.

Étaient présents :

Mesdames : Sylvie DUBOIS (arrivée à 19H10), Nathalie DULIZE, Corine FERTEY.

Messieurs : Stéphane BRUNEAUX, Dominique DAVARD, Romain DUCHENE, François GRAND, Olivier KERBART, Damien VOLTOLINI.

Pouvoirs donnés : Monsieur Jean-Louis RAT donne pouvoir à Monsieur Dominique DAVARD
Monsieur Paulo DA SILVA donne pouvoir à Madame Corine FERTEY

Absents : Monsieur Alex BOUTELET, Madame Nathalie MARIADASS

Secrétaire de séance : Damien VOLTOLINI

Début de la séance : 18h30

Le procès-verbal du vingt-huit mars deux mille vingt deux a été adopté au début de la séance. Les Conseillers Municipaux présents au Conseil ont signé le registre des procès-verbaux.

Ordre du jour :

1) Projet Equipement Sportif

A) Achat de terrains pour l'installation du projet : Olivier KERBART explique les travaux menés dans la cadre de la recherche de terrains susceptibles d'accueillir le site. Solutions possibles : implanter le site sur une partie du terrain d'entraînement des équipes au Stade Municipal (foncier appartenant à la Municipalité) ou acquisition d'une nouvelle parcelle, située dans le secteur « centre village », respectant les règles définies par le PLUI-HD et les distances minimales requises pour éviter toute nuisance avec les propriétés existantes.

Deux propriétaires possédant des parcelles compatibles sont contactés et Olivier KERBART engage des négociations avec ceux-ci :

* la parcelle XB 69 appartenant à Monsieur Thierry DEMUNYCK, située le long de la Sente de l'Ecole, d'une

surface d'environ 5200 m². Un accord est obtenu au prix de 10 € par m², avec partage à hauteur de 50% du coût de démolition des bâtiments vétustes existants et bornage et clôture à charge de la Mairie. De plus, la Mairie notifie que le terrain jouxtant la parcelle achetée et un terrain cultivable sur lequel l'activité du cultivateur doit être respectée.

* la parcelle XB 52 appartenant à Madame Annie Chéron-Treuil, située Route de Grosseoeuvre, d'une surface d'environ 4500 m². Un accord est obtenu au prix de 10 € par m², sous réserve que, lors d'une prochaine révision du PLUI HD, la Mairie s'engage à demander un nouveau classement des parcelles AB 54 et XB 52 afin qu'elles soient constructibles dans les années à venir. A noter que l'installation du parc de sport sur la parcelle XB 52 ne pourrait intervenir qu'après cette modification.

Le Conseil Municipal doit décider de l'achat de l'une ou des deux parcelles.

Sur la base des propositions étudiées lors du groupe projet dirigé par François GRAND, l'achat des deux parcelles semble représenter le meilleur parti pour le village : la parcelle XB 69 pour installation du parc sportif à courte échéance, la parcelle XB 52 pour préparer un éventuel projet foncier et permettant dans un avenir plus rapproché, d'ouvrir un parking supplémentaire évitant l'engorgement des voies de circulation observées aujourd'hui lors des manifestations sportives (espace situé à proximité du Stade Municipal) ou municipales (type foire à tout).

Le financement de ces parcelles se fera par un recours à un emprunt bancaire, sur la base d'un montant de remboursement identique à celui du prêt arrivant à échéance courant 3^e trimestre 2022.

Vote : 100% des élus représentés, soit 11 voix (y compris les pouvoirs) votent pour l'achat des deux terrains.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder aux démarches inhérentes à cette décision.

B : Le projet City-Stade et Espace de Street workout : François GRAND présente le dossier travaillé au sein du groupe de travail : sondage, détails techniques du City-stade et du Street workout, les devis demandés pour les installations sportives et l'aménagement de l'espace environnant.

	2022	
	HT	TTC (TVA 20%)
Préparation		
Abattage d'une haie de thuya	2 250,00 €	2 700,00 €
Installations sportives		
Terrain Multisport sur création d'une plateforme enrobée	81 827,14 €	98 192,57 €
Module de Street Workout	14 149,84 €	16 979,81 €
Evacuation des gravats, mise en place de bancs et poubelles	4 328,58 €	5 194,30 €
Sécurisation et aménagements		
Cheminement pour les piétons	4 033,00 €	4 839,60 €
Fourniture et pose d'une clôture	10 630,40 €	12 756,48 €
Engazonnement	6 460,00 €	7 752,00 €

Fourniture et plantation de végétaux	916,20 €	1 099,44 €
Total	124 595,16 €	149 514,20 €
Imprévus 10% (ex : augmentation des matières premières)	12 459,52 €	14 951,42 €
	HT	TTC
GRAND TOTAL de l'investissement	137 054,68 €	164 465,62 €

Il présente également l'important dossier (80 pages) qu'il a constitué afin de répondre aux critères de l'Agence Nationale du Sport susceptible de financer de 50 à 80 % du projet. L'objectif de la Mairie est d'obtenir un financement à hauteur de 80% (soit reste à charge pour la commune de 27410, 94€), en effectuant des demandes complémentaires à celle citée ci-dessus en cas de besoin.

Vote : 100% des élus représentés, soit 11 voix (y compris les pouvoirs) votent pour le déploiement du projet.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder aux demandes de subventions auprès des organismes concernés.

2) Arrêté organisant l'ouverture au public du Stade Municipal :

A l'approche des vacances d'été et pour répondre aux demandes de nombreux habitants du village de mise à disposition d'un terrain de sport, le Maire propose un Arrêté Municipal décrivant les conditions d'accès aux habitants sur le seul terrain d'entraînement du Stade. L'arrêté, présenté au préalable aux dirigeants du Football Club, précise que le niveau 1 de priorité reste le Club de Football pour ces entraînements, matchs et compétitions, tournoi, etc, le niveau 2 de priorité est réservé aux classes scolaires. A défaut de ces priorités, l'accès du public y sera autorisé sur le seul terrain d'entraînement, par le portillon piéton situé sur le parking, qui restera ouvert ; le règlement détaillé sera affiché à proximité de ce portillon (notamment accès autorisé de 8h00 au coucher du soleil, uniquement accès piéton, accès aux chiens interdits, respects de l'espace et de son environnement). En cas de non respect de cet arrêté, des sanctions financières sont décrites, un retour à la fermeture de l'espace possible.

Vote : 100% des élus représentés, soit 11 voix (y compris les pouvoir) votent pour l'ouverture au public tel que présenté dans l'arrêté.

3) Reconstruction du mur mitoyen séparant le parking Rue Charles de Gaulle :

Depuis son effondrement en octobre 2021 et le long travail des assurances, nous arrivons à la phase de reconstruction du mur. 4 devis ont été réalisés, tous les entrepreneurs préconisent l'abattage de la partie restante du mur et une reconstruction entre la partie constituée de plaques de béton (côté droit) et le mur en briques (côté gauche). Le mur étant mitoyen entre la Commune et une propriété privée, un accord de financement des travaux 50 /50 a été convenu entre les deux parties.

Un projet STOP a été constitué, l'entreprise retenue est l'entreprise MFTP basée à Grosoeuvre, avec un devis de 10494,20 € HT, soit un montant pour la Commune de 5247,10 € HT (50 %). Une demande de fonds de concours

sera adressée à l'EPN, ainsi qu'une demande DETR au Département.

Vote : 100% des élus représentés, soit 11 voix (y compris les pouvoirs) votent pour la reconstruction du mur sur la base du devis MFTP. Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder aux demandes de subventions auprès des organismes concernés.

4) Commission E.V.S. :

A) Ajustement Règlement Intérieur Cantine et Périscolaire : il s'avère que le règlement actuellement en vigueur, mis en place en 2021, sous forme de permis à points, nécessitent d'être précisé sur certains éléments.

La Commission Scolaire a travaillé ce dossier et a revu les modalités d'alerte des parents lorsque l'enfant a perdu la moitié de ces points, les modalités d'exclusion du périscolaire fixé à 10 jours en cas de perte de tous les points, la réattribution de 6 points après une exclusion. Le nouveau règlement sera remis pour signature aux Parents et Elèves à la rentrée de septembre 2022 ; l'acceptation du règlement est un préalable à l'accès à ces services, le compteur de points repasse à 12 en septembre pour tous.

Vote : 8 voix pour l'adoption du règlement modifié, y compris les pouvoirs.

Abstentions : 3 voix (Corine FERTEY et son pouvoir Paulo DA SILVA, Romain DUCHENE).

B) Projet d'achat d'un lave-vaisselle pour la cantine :

Le lave-vaisselle actuel de la cantine est vétuste (antérieur à 2010) et sous-dimensionné pour l'effectif actuel. L'achat d'un nouvel appareil génèrera des économies d'énergie et moins de manipulation par les Agents. Sous le format habituel STOP, Nathalie DULIZE présente au Conseil les 3 devis négociés et le modèle retenu en Commission : Sàrl G'Froid de St Pierre les Elbeufs pour 4963, 20 €.

Vote : 100% des élus représentés, soit 11 voix (y compris les pouvoirs) votent pour le devis G'Froid. Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder aux demandes de subventions auprès des organismes concernés.

C) Avenant concernant l'évolution du prix des repas scolaires :

La Société de restauration Newrest demande un avenant à notre contrat afin de tenir compte de l'évolution du coût des denrées alimentaires et des énergies, constatées depuis plusieurs mois. L'augmentation est de 0,16 € par repas de maternelle et 0,17 € par repas de primaire, soit 7,1 %.

Ce dossier a été étudié en Commission EVS sous la responsabilité de Nathalie DULIZE qui propose de ne pas augmenter le tarif auprès des familles jusqu'à la fin de l'année scolaire. Par contre, cette augmentation sera répercutée sur les tarifs proposés à la rentrée de septembre. Le Maire fait remarquer qu'au regard du contexte économique actuel, d'autres avenants rectificatifs ne sont pas à exclure dans les mois à venir.

Vote : 100% des élus représentés, soit 11 voix (y compris les pouvoirs) votent pour la validation de l'avenant décrit ci-dessus et autorisent le Maire à la signer.

D) Remplacement d'un ATSEM :

Pour information, notre Agent ATSEM Aline MONTIBERT, absente jusqu'aux vacances scolaires de juillet, est remplacée sur la totalité de sa vacation , depuis jeudi 19 mai par Léna CONARD qui a déjà effectué des

prestations dans notre école. La journée du 19 mai a été consacrée à la passation des consignes entre les deux Agents.

E) Proposition d'accueil d'un Agent stagiaire au cours de l'année scolaire 2022-2023 :

Le Maire propose de répondre favorablement à une demande de stage formulée par Madame Léna CONARD qui envisage un CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance au Lycée Gabriel Bridet d'Anet. Ainsi, la stagiaire serait présente dans notre école du 9/1/2023 au 3/2/2023 et du 13/03/2023 au 7/4/2023 ; pas de salaire dédié; sa tutrice serait Virginie COLLIN-CHAUVEL.

Vote : 100% des élus représentés, soit 11 voix (y compris les pouvoirs) votent pour cette proposition.

F) Achat de matériel adapté pour l'accueil d'un enfant lors de la prochaine rentrée scolaire :

Une famille nouvellement installée dans le village, demande l'achat d'un fauteuil adapté pour la scolarisation de son enfant à l'école de Prey. Cet achat avait été provisionné lors de l'élaboration du budget 2022.

Le coût du matériel préconisé par la famille est de 498,21 € TTC.

Vote : 100% des élus représentés, soit 11 voix (y compris les pouvoirs) votent pour cette proposition. Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder aux demandes de subventions auprès des organismes concernés.

G) Départ des CM2 :

Le Maire informe qu'il a renouvelé l'achat de cadeaux pour les 17 élèves de CM2 quittant l'école de Prey en juin 2022. Prestations et coûts identiques à l'opération conduite en juin 2021. Une remise des prix avec les parents sera organisée courant juin.

5) Accueil d'un stagiaire « Aménagements Paysagers » du 20 juin au 15 juillet 2022 :

Toujours dans l'optique de favoriser l'accompagnement des jeunes du village en recherche de formation, proposition d'accueillir une Elève stagiaire dans le cadre de la formation décrite ci-dessus. Le tuteur serait Morgan GOHORY.

Vote : 100% des élus représentés, soit 11 voix (y compris les pouvoirs) votent pour cette proposition.

6) Régularisation d'une anomalie comptable :

Sur demande de Monsieur le Comptable Public, repositionnement d'une somme de 200 000 € inscrites par erreur sur le compte 1641 chapitre 40 vers le compte 1641 chapitre 16.

Vote : 100% des élus représentés, soit 11 voix (y compris les pouvoirs) votent pour cette proposition.

7) Organisation de la Fête de la Musique Place de la Forge par OC'PREY :

Pour information, sur demande du Gérant de OC'PREY, le Maire rédigera un Arrêté autorisant l'organisation d'une animation, Place de la Forge, dans le cadre de la Fête de la Musique, sur des modalités semblables à celles de 2021. A cette occasion, le Four à Pain sera remis en service, sous le patronage d'un Administré maîtrisant le matériel.

8) Questions diverses :

A) Dans la cadre d'opérations actuellement en cours de soldes, le Maire propose l'achat de guirlandes de Noël, en remplacement partiel (25%) des 40 modèles actuellement détenus, en fin de vie. Achat de produits reconditionnés (armatures vérifiées, LED neuves), garantis 1 an (contre 2 ans modèles neufs). Choix des différents modèles présentés aux élus par sondage électronique Framadate. Formalisation sous format STOP avec 3 devis différents. Propose 5 articles « Berceaux d'étoiles » à 110€ HT (au lieu de 320 €) et 5 articles « Sapins Lanternes » à 120 € HT (au lieu de 420€). Devis de la Société SAS Balder de Dives sur Mer, de 1350 € HT, intégrant les platines de fixation sur les candélabres.

Vote : 100% des élus représentés, soit 11 voix (y compris les pouvoirs) votent pour cette proposition. Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder aux demandes de subventions auprès des organismes concernés.

B) Le Maire informe que, suite à sa participation à la réunion SIEGE 27 du samedi 21/5, la Commune devra se positionner rapidement sur son inscription au projet 2023 d'enfouissement des réseaux. Pour rappel, projet présenté en 2022 et non retenu par le Syndicat : rue de Villeneuve, pour un coût évalué en 2022 à 237000 € dont part communale de 49500 €. Une prochaine Commission Finance étudiera le dossier.

C) Stéphane BRUNEAUX indique des défauts d'entretiens de haies en bordure de la Rue du 19 mars 1962 (parcelle communale). Sylvie DUBOIS indique un manque d'entretien sur l'espace vert de la Rue des Champs Fleuris. Après plusieurs échanges, les points suivants sont retenus et font consensus :

* le village est convenablement entretenu par les deux Agents qui sont engagés sur cette activité tout en sachant que la période est délicate en mai-juin avec pousses rapides de la végétation ;

* un travail assidu et irréprochable des deux agents techniques, employés à 100 % dans l'entretien des espaces verts sur cette période, incluant des travaux préventifs d'entretien des fossés (pour favoriser l'écoulement des eaux en cas d'orages violents, phénomènes plus fréquents avec l'évolution du climat)

* le souhait d'intégrer la notion « développement durable : maintien de zones non fauchées pour le développement de la biodiversité, économie de carburant, utilisation de la technique du mulching, remplacement des produits phytosanitaires utilisés précédemment par du travail manuel,

* la nécessité d'une meilleure communication auprès des Administrés sur l'étendue des surfaces à entretenir dans la commune, le cadencements des tontes.

D) Romain DUCHENE demande l'organisation des permanences des élus pour les élections législatives du 12 et 19 juin prochains : sera transmis dans les prochains jours.

Fin de la séance : 20h45